

# **EXPORT : ATTESTATION DE CONFORMITÉ PAR FACOPHAR-SANTÉ**

Facophar Santé a développé un programme d'Attestation de conformité aux Bonnes Pratiques de Fabrication/GMP FDA pour les compléments alimentaires exigées par les Autorités de Santé pour leur enregistrement. Ce programme respecte les exigences du CFR 21-Part.111 de la FDA, dont l'application est nécessaire pour accéder aux marchés d'Amérique du Nord et Sud, Moyen-Orientaux et Asiatiques. Il va de la phase de diagnostic de l'entreprise et de ses équipes (pré-audit), à la formation du personnel et à l'audit de Certification en tant que tel par Bureau Veritas Certification. Cette attestation valorise le haut niveau de qualité et de sécurité des compléments alimentaires français dans un contexte de concurrence, de mondialisation du marché des matières premières et de multiplication des fournisseurs dont découlent de nombreux risques de falsification. Facophar Santé, organisation professionnelle regroupant des entreprises (TPE, PME et ETI) spécialisées dans le domaine des matières premières végétales et ayant des activités de production et de services pour le secteur nutraceutique, (para)pharmaceutique et cosmétique. •